

ENSEIGNANTS ARTISTIQUES

AVEC LA CGT, LE 6 DÉCEMBRE 2018

EXIGEONS LA RECONNAISSANCE DE NOS MÉTIERS ET QUALIFICATIONS

fédération
des services
publics

la
cgt

Diplômes : le D.E. musique et le DUMI sont maintenant reconnus au niveau licence (BAC +3) : comme dans les autres filières à qualifications égales et à l'Éducation Nationale, Exigeons un reclassement des APEA en Catégorie A et l'extension de la reconnaissance BAC +3 pour le DE danse et le DE Théâtre. Le CA pratiquement inaccessible aujourd'hui, les DNSP doivent devenir des titres permettant l'accès au grade de PEA. Un concours en A permettant un déroulement de carrière pour les DUMISTES qui n'en ont aucun aujourd'hui!

Lutte contre la précarité : Exigeons des mesures concrètes et urgentes pour remédier au taux record de non-titulaires (50 %) et aux blocages des carrières. Pour que l'accès à l'emploi statutaire ne soit plus un privilège : Exigeons une simplification et la même fréquence de concours que dans la filière administrative.

Enseignement supérieur : Exigeons la création d'un 3e grade de PEA pour les missions d'encadrement et de recherche, en cohérence avec l'État, et des moyens budgétaires pour consolider la formation initiale et continue des professionnels dans l'enseignement supérieur (écoles supérieures d'arts plastiques, pôles musique et danse)

Grilles salariales : à revaloriser d'urgence! Un APEA démarre 8 % au-dessus du SMIC! Exigeons un début de carrière à au moins 1800 euros net et un déroulement de carrière linéaire permettant l'accès au hors classe sans restrictions locales.

Maladies professionnelles : Exigeons la reconnaissance par la Sécurité sociale des pathologies spécifiques à l'exercice de nos métiers, en particulier pour les danseurs afin de faciliter les reclassements.

Enseignement artistique spécialisé et éducation artistique : Exigeons un enseignement artistique spécialisé partenaire et non-substitut de l'Éducation Nationale, sur tout le territoire, y compris rural et en périphérie des grandes villes.

Car c'est aussi dans nos collectivités, avec nos collègues des autres filières, que nous ferons progresser le respect de nos droits pour un service public ambitieux :

- Augmentation du point d'indice, seule mesure assurant une revalorisation salariale pour tous
- Abrogation du jour de carence et de vraies mesures de prévention contre le mal-être au travail (CHSCT)
- Ouverture et pourvoi des postes vacants par recrutement statutaire, intégration des collègues non titulaires et actions de formation (CT) pour permettre à ceux qui n'ont pas les titres requis pour les concours de se former
- Accès à la promotion interne ouvert à tous (CAP)
- Respect sans restrictions du régime de temps de travail spécifique des enseignants artistiques reconnu par décret
- Respect sans restrictions du droit au cumul d'activité reconnu par la loi « Déontologie » de 2016

SONT ÉLECTEURS ET ÉLIGIBLES :

pour le Comité Technique : tout agent titulaire ou non sur emploi permanent. Pour les Commissions Administratives : les agents titulaires dans la catégorie dont ils relèvent (A ou B pour l'enseignement artistique). Pour les Commissions Consultatives : les agents non titulaires sur emploi permanent depuis au moins 6 mois et dans la catégorie dont ils relèvent.

Lieu du vote

Horaires

Permanence et coordonnées assesseurs

Modalités vote par correspondance

C'est à l'initiative des représentants de la CGT que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale a adopté le 26 septembre 2018 et à l'unanimité un rapport reprenant en grande partie nos propositions. Il faut maintenant nous mobiliser dans nos établissements pour que ces propositions se concrétisent rapidement par des textes réglementaires :
https://www.csftp.org/sites/default/files/4_-_communiquede_presse_du_26_septembre_2018_1.pdf

**VOTEZ POUR DES REPRÉSENTANTS QUI VOUS DÉFENDENT AU QUOTIDIEN
LOCALEMENT ET NATIONALEMENT. VOTEZ POUR LES LISTES CGT,
1^{ÈRE} ORGANISATION SYNDICALE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES COLLÈGUES QUI CONNAISSENT VOS SITUATIONS.**

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

JE VOTE
CGT
6 DÉCEMBRE
2018